



Formation professionnelle

“Traitement Traditionnel Chinois”

Durée de la formation et déroulement

Nous allons appliquer le principe actuel de la formation en Chine : 7 années de formations

- 3 années pour la formation de base, réparties sur 20 WE.
- A l'issue de la formation de base, 4 années pour se former aux différentes spécialités, à son rythme. Entre 16 et 20 WE en fonction du niveau des stagiaires.

La formation de base se déroulera à raison d'un WE toutes les six semaines :

- Samedi de 8H à 12H00 et 13H à 17H30.
- Dimanche de 9H à 12H00 et 13H00 à 17H30.

Entre les WE de formation vous aurez des cas pratiques à réaliser.

Il n'y aura pas de formation entre les vacances de Noël et de nouvel an, ainsi qu'aux mois de juillet et août.

Vous aurez 5 modules d'apprentissage, tous indépendants, mais tous complémentaires pour la formation de base.

Pour un formateur : 8 stagiaires au maximum.

Un contrôle continu sera mis en place et ce à la fin de chaque module afin de vous évaluer et de permettre les corrections rapidement pour ne laisser

personne à la traîne. Ces évaluations rentrent en compte avec les résultats de l'examen final.

A la fin des trois années de la formation de base, un examen théorique et pratique aura lieu. Si vous réussissez vous obtiendrez :

Le Certificat Technique Professionnel de Praticien

Traitement Traditionnel Chinois

Une Convention de Formation Professionnelle sera signée entre le stagiaire et le collège de formation. Cette convention précisera :

- Objet de la formation.
- Le calendrier et le lieu.
- Le public concerné.
- Les objectifs.
- La méthode pédagogique.
- L'effectif maxi pour un formateur.
- Les compétences du staff formation.
- Le coût.
- En cas d'abandon ou de dédit, les mesures appliquées.
- En cas de litige le tribunal compétent.
- Un document officiel pour la mensualisation de la formation, pour ceux qui le désirent.

De même ***un code de déontologie*** et ***la chartre du Praticien Agréé*** seront à signer dès le début du stage. Le code de déontologie régule notre fonctionnement et nos rapports avec les patients, les autres thérapeutes et le corps médical. La Chartre de Praticien Agréé sera votre cahier de charges encadrant et régulant notre pratique en tant que professionnel.

NB : pour les personnes le souhaitant, il est possible de s'inscrire qu'à 1 ou plusieurs modules. Les modules accessibles sont les suivants :

- Module 1 : Masso thérapeute.
- Module 2 : Bio Energéticien.
- Module 3 : Réflexologie Chinoise.